

JAUDEL Étienne, 2010, *Le procès de Tokyo. Un Nuremberg oublié*, Odile Jacob, Paris, 156 p.

Éric Seizelet



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/cipango/5694>
DOI : 10.4000/cipango.5694
ISSN : 2260-7706

Éditeur

INALCO

Édition imprimée

Date de publication : 21 janvier 2023
Pagination : 275-278
ISBN : 9782858314348
ISSN : 1164-5857

Référence électronique

Éric Seizelet, « JAUDEL Étienne, 2010, *Le procès de Tokyo. Un Nuremberg oublié*, Odile Jacob, Paris, 156 p. », *Cipango* [En ligne], 25 | 2023, mis en ligne le 14 décembre 2023, consulté le 25 janvier 2024.
URL : <http://journals.openedition.org/cipango/5694> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cipango.5694>



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

JAUDEL Étienne, 2010, *Le procès de Tokyo. Un Nuremberg oublié*, Odile Jacob, Paris, 156 p.

Éric SEIZELET

Professeur émérite, Université Paris Cité

Le sous-titre annonce la couleur. Des deux grands procès – ceux de Nuremberg et de Tokyo – pour juger les criminels de guerre de la seconde guerre mondiale (et même d’avant) et établir les bases d’un corpus de droit international renouvelé tenant compte des leçons du conflit, le procès de Tokyo est le plus méconnu, en Occident en général, et en France en particulier. Voire le plus controversé. L’auteur, Étienne Jaudel (1932-2011), avocat de son état, ancien secrétaire général de la Fédération Internationale des Droits de l’Homme, qui a travaillé, entre autres, sur les commissions Vérité-Réconciliation, nous livre ici un ouvrage dense dont l’objectif n’est pas seulement de présenter au public francophone l’une des rares synthèses en langue française disponible sur la question, mais de « réhabiliter », au-delà des critiques, parfois légitimes, dont il a fait l’objet, un procès qu’il juge néanmoins exemplaire. D’autant plus que la France, comme il le rappelle, fut un acteur du procès de Tokyo, puisque le juge Henri Bernard y a siégé et que la question de la politique indochinoise du gouvernement japonais y fut évoquée.

Ce livre n’est pas un travail d’historien. Étienne Jaudel n’a pas eu accès aux minutes du Tribunal militaire international pour l’Extrême Orient (IMTFE), disponibles aux archives nationales. Son analyse s’appuie essentiellement sur des références anglo-saxonnes de seconde main, fort nombreuses, il est vrai. Si ce choix peut se justifier par le fait que c’est en tant que juriste qu’il fonde sa présentation,

on peut néanmoins regretter qu'il ne cite pas l'étude publiée par Jean Esmein en 1998 sur le juge Henri Bernard, dans la revue *Vingtième Siècle*. On ne trouvera pas non plus de références en langue japonaise, si ce n'est curieusement p. 137 note 11, mais seulement pour signaler la traduction de l'opinion dissidente du juge Pal.

Étienne Jaudel a fait le choix d'organiser son travail en huit chapitres : vers le procès ; les protagonistes du procès ; le début du procès ; le déroulement du procès ; les crimes contre la paix ; les crimes de guerre ; tous coupables ; vérité et réconciliation. Le parti pris pédagogique est évident, même si ce découpage oblige, compte tenu du format du livre, à des développements parfois limités et dont la hiérarchisation n'est pas toujours évidente. Étienne Jaudel n'escamote pas les questions qui fâchent. Et elles sont nombreuses. D'abord les absences du procès de Tokyo : l'immunité dont a joui l'empereur ; les « filles de réconfort » ; le rôle de l'unité 731 dans la fabrication d'agents chimiques et bactériologiques. Ensuite, le caractère équitable des débats : désinvolture avec laquelle les arguments de la défense, peu familiarisée avec la procédure contradictoire anglo-saxonne, sont parfois rejetés ; différences de culture politique et militaire aggravées par les problèmes de traduction ; prédominance, pour ne pas dire arrogance, des juges anglo-saxons sur leurs collègues alliés, marginalisés ; preuves d'origine parfois douteuse ; absence, comme à Nuremberg d'ailleurs, de procédure d'appel digne de ce nom ; imputation floue des responsabilités individuelles par le recours à la notion nébuleuse de « complot contre la paix » qui permet de condamner les accusés pour participation à la planification d'une guerre d'agression – une thèse qui ne fait pas l'unanimité chez les historiens, et contestée en France par Michel Vié – et à un régime de culpabilité par abstention ou procuration, car faute de sang sur les mains, ils auraient par leur silence couverts et encouragés, par l'impunité, les innombrables crimes de guerre commis par leurs subordonnés. Étienne Jaudel égrène toute une série d'arguments qui n'avaient pas échappé aux juges Bernard et Pal dans leurs opinions dissidentes. Et qui alimenteront plus tard le procès en illégitimité du tribunal militaire international de Tokyo, comme « justice du vainqueur », au cœur de la vulgate révisionniste jusque dans la droite japonaise de gouvernement. Pour autant, Étienne Jaudel estime, qu'en dépit de ses défauts, le procès de Tokyo a eu au moins deux mérites : 1) il a permis la reconstruction démocratique du Japon en rejetant l'opprobre de l'ultra-nationalisme sur une clique militaire vouée aux gémonies et « facilité

la réconciliation du Japon avec son passé » (p. 137). Il est permis d'en douter, car on ne voit pas en quoi le complexe de victimation et la pratique du bouc émissaire auraient contribué à l'affermissement de la démocratie dans l'archipel. Ce qui reviendrait à dire que la contestation du procès de Tokyo participerait d'une remise en cause de la démocratie japonaise. On peut penser, au contraire, que l'enracinement du régime démocratique n'est pas la seule résultante du choc du procès de Tokyo – ce qui accrédirait, *in fine*, la thèse trop répandue d'une démocratie importée dans les fourgons de l'Occupant – mais tient bien davantage à l'existence, depuis Meiji, d'authentiques courants démocratiques étouffés et réprimés sous le Japon impérial. Quant à la réconciliation du Japon avec un « passé qui ne passe pas » pour reprendre l'expression fameuse d'Henri Rouso, elle est encore loin d'être acquise, comme le montre la récurrence des polémiques autour du statut du sanctuaire *Yasukuni*, où sont honorés les mânes des sept condamnés à mort exécutés à l'issue du procès de Tokyo le 23 décembre 1948, et des manuels scolaires d'histoire. Autant de pommes de discorde entre le Japon et ses voisins. 2) Il a enfin « constitué une étape primordiale de la naissance de la justice pénale internationale » car les dirigeants ne peuvent plus s'abriter désormais derrière leur position pour s'affranchir de toute responsabilité (p. 139). Étienne Jaudel fait ici allusion aux précédents de Nuremberg et de Tokyo dans la mise en place de tribunaux *ad hoc* en ex-Yougoslavie et au Cambodge par exemple, en attendant la création de la Cour pénale internationale (CPI). Dix ans après la parution de cet ouvrage, le bilan de la justice pénale internationale en général et de la CPI en particulier reste pour le moins contrasté : nombre de pays importants, dont les États-Unis, la Chine et la Russie, ne reconnaissent pas la juridiction de la CPI ; celle-ci est accusée d'être une arme manipulée par les Occidentaux contre les pays du Sud ; la justice pénale internationale a été instrumentalisée à des fins de politique intérieure (Cambodge) ; elle est narguée par certains chefs d'État, comme le président soudanais Omar el-Béchar, en dépit d'une inculpation officielle pour les crimes de guerre et contre l'humanité commis au Darfour.

Au total, ce petit ouvrage vient combler une lacune importante de la littérature en langue française sur les procès internationaux issus de la seconde guerre mondiale. Il évoque toute une série de problématiques qui, au-delà de la perspective juridique propre à l'auteur, auraient mérité de plus amples développements. Mais le lecteur pourra trouver des éléments utiles de contextualisation dans

l'historiographie en langue française sur le Japon, en se rapportant aux travaux de Bernard Thomann sur le procès de Tokyo en tant qu'objet historique et politique (2009), de Takahashi Tetsuya sur la question du *Yasukuni* (2012) ou de Michael Lucken sur les Japonais en guerre (2013).

L'ouvrage est agrémenté d'une annexe comportant une chronologie du procès, la liste des accusés et d'un petit cahier de photographies.